

Mayotte Les Actes de l'EAU

Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (Sieam)
Z.I. de Kawéni - BP 289 - 97600 Mamoudzou
Tél. : 0269 62 11 11 - Fax : 0269 61 55 00 - www.sieam.fr

DISCOURS INAUGURAL

Les deuxièmes Assises de l'eau et de l'assainissement de Mayotte se sont déroulées du 27 au 29 juin 2012

Madame, Monsieur,

Le contexte mondial de changement climatique qui amène à des assèchements de rivières de plus en plus longs, tout comme le contexte local de consommation croissante des ressources disponibles, interpellent à la fois les acteurs de la politique de l'eau à Mayotte et le grand public.

Aussi, dans la perspective de l'élaboration et de la mise en œuvre de son futur schéma directeur sur l'eau, en consolidation de l'approvisionnement en eau potable des populations, le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte organisera-t-il, du 27 au 29 Juin 2012, ses 2^{èmes} « Assises de l'eau et de l'assainissement » qui aborderont les problématiques liées à la disponibilité des ressources, au partage et à l'usage de l'eau sur les territoires insulaires et notamment à Mayotte.

Ce sera l'occasion de nous réunir, d'échanger, de débattre lors des tables rondes, des présentations et des ateliers qui seront programmés durant ces « assises » à dimension régionale, au travers desquelles il vous sera proposé d'aborder les thématiques suivantes :

- Les ressources en eau
- La qualité de l'eau
- La situation de crise - et si l'eau venait à manquer ?
- L'insularité
- La coopération régionale
- Le prix de l'eau...

Comptant sur votre participation et votre contribution active aux débats, je vous souhaite de bonnes Assises.

Maoulida Soula, Président du Sieam



Les invités aux Assises dans le cadre de la coopération avec les partenaires extérieurs. De gauche à droite : M. Rakotondrainibe (Madagascar), M. Zamore (Guadeloupe), M^{me} Rasolofson (Madagascar), M. Hernandez (Guadeloupe), M^{me} Raveloarison (Madagascar) et M. Bafau (Guyane).

ÉDITO



Maoulida Soula, Président du Sieam.

Ces 2^{èmes} Assises auront été l'occasion de débattre, d'échanger, de partager sur toute les problématiques liées à cette ressource vitale qu'est l'EAU.

Assurer la pérennité de nos ressources et les protéger, sécuriser l'approvisionnement de nos populations, favoriser l'émergence de solutions nouvelles d'utilisation et de valorisation, développer l'économie locale sont les objectifs essentiels que le Sieam s'est fixés pour une gestion équilibrée et solidaire de l'eau à Mayotte.

La réussite des Assises vous revient.

Nous saurons tirer profit de votre participation pour l'établissement de notre futur Schéma Directeur d'Eau, notre véritable « feuille de route » pour les années à venir.

Soyons Inventifs Ensemble pour l'Avenir de Mayotte.

Maoulida Soula

PROGRAMME DES ASSISES

Horaires	TABLES RONDES	PRESENTATIONS	ATELIERS
Mercredi 27 juin	9h00 à 10h00	OUVERTURE	
Mercredi 27 juin	10h30 à 12h00	Identification, mobilisation, protection et gestion de la ressource en eau	Le prix social de l'eau
Mercredi 27 juin	14h00 à 16h00	Prévention et gestion des risques sanitaires liés à l'eau	La Coopération Régionale dans l'Océan Indien
Jeudi 28 juin	9h00 à 10h30	La situation de crise : et si l'eau venait à manquer ?	Le SDAGE de Mayotte
Jeudi 28 juin	11h00 à 12h30	La gestion concertée de la ressource en eau et des usages	Projet de l'Ourovéni
Jeudi 28 juin	14h30 à 16h00	Le potentiel des micro-algues d'eau douce pour le traitement des eaux usées	La nouvelle réglementation DT/DICT
Jeudi 28 juin	16h00 à 17h30		Le Système d'Information Géographique du SIEAM
Vendredi 29 juin	9h00 à 11h00	Le réel prix de l'eau dans un contexte insulaire	Les usages de l'eau dans la culture mahoraise
Vendredi 29 juin	11h30 à 12h30	CLÔTURE	
		Le Schéma Directeur d'Eau de Mayotte	



Pour les scolaires : Visite de la station d'épuration du "Baobab"

Le lundi 25 juin 2012 matin
Le mardi 26 juin 2012 matin

Pour les étudiants : "Le forum des métiers de l'eau" au SIEAM

Le lundi 25 juin 2012 après midi
Le mardi 26 juin 2012 après midi

Pour les invités «Visites techniques»

Le Jeudi 28 juin 2012 de 14h30 à 17h30
de la retenue collinaire de Combani et
de l'usine de traitement d'eau potable de l'Ourovéni

MAYOTTE EN BREF...

GÉOGRAPHIE Située dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à l'entrée du Canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est à environ 1 500 kilomètres de la Réunion, 8 000 kilomètres de la métropole et 400 kilomètres de la Tanzanie. Mayotte est la plus ancienne île de l'archipel des Comores (environ 8 millions d'années), avec un relief moins accentué du fait de l'érosion et de l'enfoncement de son plateau. Les côtes, très découpées, forment des caps, des presqu'îles, des baies profondes bordées de mangroves.

Mayotte comprend deux îles principales d'une superficie de 374 km², séparées par un bras de mer de 2 kilomètres, ainsi qu'une trentaine de petits îlots parsemés dans l'un des plus vastes lagons coralliens du monde (plus de 1 500 km²), délimité par une barrière de corail longue de plus de 160 kilomètres. L'île principale, Grande-Terre (363 km²), découpée et pentue, est formée de 6 massifs érodés dont le point culminant est le Mont Bénara (660 mètres). La forme particulière de Grande-Terre a valu à Mayotte le surnom « d'île hippocampe ». Ancrée sur la barrière de corail à l'Est du lagon, Petite-Terre (11 km²) est reliée au rocher de Dzaoudzi par une digue artificielle, le Boulevard des Crabes. La colline de La Vigie (203 mètres) y domine un paysage aride et relativement plat. L'aéroport de Mayotte est situé sur l'îlot de Pamandzi.

CLIMAT Il est de type tropical humide (moyenne annuelle de 25,6 °C.) avec deux saisons :

- **une saison chaude ou saison des pluies**, de novembre à avril, pendant laquelle la mousson venant du nord arrose l'île. Les températures sont élevées (27 à 30°) et le taux d'humidité très important. 80 % des précipitations surviennent pendant cette période. C'est également la saison des cyclones et des dépressions tropicales, même si Mayotte est peu exposée au risque cyclonique.
- **une saison sèche**, de mai à octobre. Les alizés venant du sud-est rafraîchissent l'atmosphère (20 à 25°), le taux d'humidité est moins important, et la pluie se raréfie.

POPULATION La population mahoraise est issue d'un métissage entre les populations d'origine bantoue et les différentes vagues d'immigration, principalement malgache. En 35 ans, la population de Mayotte a été multipliée par 5, pour atteindre 186 452 habitants (recensement au 31 juillet 2007). La densité moyenne sur l'archipel s'élève à 511 habitants au km² contre 112 pour la France métropolitaine. Cette population est de plus en plus concentrée autour d'un pôle urbain : Mamoudzou, chef lieu de l'île, absorbe plus de 53 000 habitants.

Depuis les années 1950, la croissance démographique de Mayotte a été portée par une natalité très élevée, et par une immigration provenant pour l'essentiel des îles voisines. Au recensement de 2002, près de 53 % de la population avait moins de 20 ans (56 % en 1997), pourcentage le plus élevé de tous les territoires français.

ÉCONOMIE Le chef-lieu administratif est situé à Dzaoudzi, mais l'activité économique est concentrée autour de Mamoudzou, en Grande-Terre. Petite-Terre et Mamoudzou sont les zones les plus urbanisées. Le SMIG horaire brut est de 6,83 € (au 01/07/12) contre 9,40 € en métropole à la même date. À titre indicatif, le nombre de logements sans eau ni électricité représente 22,3 % des résidences principales (chiffre Sénat). Malgré des progrès évidents, l'économie mahoraise reste dépendante de l'extérieur. Le secteur public représente 49 % du PIB local (source ledom).

MAYOTTE FRANÇAISE Le 25 avril 1841, le sultan Andriantisouli, d'origine malgache, cède Mayotte à la France pour échapper aux attaques venues de l'extérieur, notamment des Comores.

Par la loi du 25 juillet 1912, l'ensemble comorien devient une province de la colonie de « Madagascar et Dépendances ». Après deux révoltes importantes, l'archipel des Comores obtient le statut de Territoire d'Outre-Mer en 1946 avec pour chef-lieu la ville de Dzaoudzi. Le 14 mai 1958, l'Assemblée territoriale vote une motion demandant le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Moroni.

En décembre 1974, est organisé un référendum sur l'indépendance des îles des Comores. Mayotte est la seule des quatre îles où la volonté de rester dans la Nation française est majoritaire. Un second référendum est organisé le 8 février 1976, qui confirme un désir encore plus marqué, avec 99,4 % des voix. Le Parlement adopte la loi du 24 décembre 1976 qui dispose que « *Mayotte [...] constitue une collectivité territoriale de la République française* ».

Mayotte accède au statut de collectivité d'Outre-Mer le 28 mars 2003. Suite au référendum de mars 2009 où les Mahorais se sont exprimés à plus de 95 % en faveur de la départementalisation, Mayotte devient, le 31 mars 2011, le 101^{ème} département de France et le cinquième département d'outre-mer.



LES MISSIONS DU SIEAM

UNE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Mayotte a été créé en 1992 pour exercer les compétences « eau potable », « eau industrielle » et « eau agricole » et, dernièrement la compétence « assainissement ». Il est le fruit de la volonté de l'ensemble des communes de Mayotte, au nombre de 17, de s'associer afin de mieux gérer leur alimentation en eau potable. Leurs efforts sont alors réunis pour réaliser, étudier, exploiter et entretenir les réseaux de distribution d'eau potable. Le Comité Syndical du Sieam, composé de 34 représentants (2 par commune), définit les besoins et finance les projets.

L'EXPLOITATION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Sieam a choisi de déléguer l'exploitation du service d'eau potable à la société Sogéa Mayotte par contrat d'affermage. Celui-ci a pris effet le 1^{er} mars 2008 et court jusqu'au 30 novembre 2022. Il a fait l'objet d'un avenant n°1 qui concerne l'usine de dessalement. Un avenant n°2 est en cours de négociation.

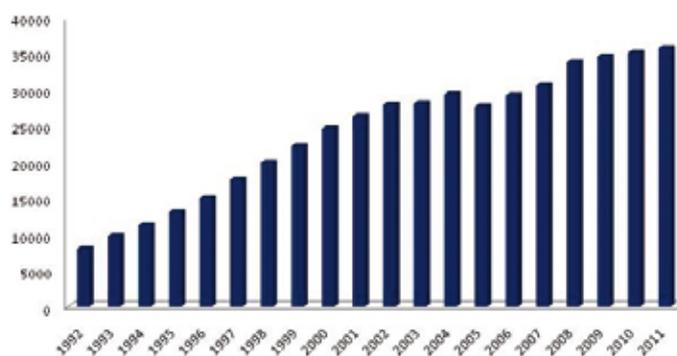
LE SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau à Mayotte provient de 3 ressources principales :

- les eaux souterraines
- les eaux de surface
- l'eau de mer

Pour répondre à la demande en eau potable de la population de l'île, le Sieam dispose de : 15 forages en service, 13 prises d'eau de surface en rivière, 2 retenues collinaires d'une capacité totale de 3 500 000 m³, une prise d'eau en mer et un drain d'eau de source. Les eaux superficielles sont par la suite acheminées dans les 6 usines de potabilisation pour subir un traitement. Après que le délégataire s'est assuré de sa conformité réglementaire de potabilité vis-à-vis du Code de la santé publique, l'eau est acheminée naturellement de réservoirs en réservoirs (61 au total) qui servent de stockage et de limitation de pression jusqu'au robinet du consommateur. Le linéaire de réseau de desserte est de 721 kilomètres (hors branchements).

Évolution du nombre d'abonnés de 1992 à 2011 :



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS

Le Sieam dessert actuellement 35 802 abonnés pour une population estimée à plus de 200 000 habitants. De 1992 à 2011, le nombre d'abonné du service public a été multiplié par 4,5. Entre 2005 et 2008, en fin de contrat, il y a eu un « toilettage » des listes d'abonnés et des compteurs installés (suppression des compteurs inactifs, cassés, en double). Un programme de réhabilitation des compteurs est mis en œuvre par le Sieam sur proposition de la société Sogéa Mayotte.

QUALITÉ DE L'EAU

La qualité de l'eau distribuée est étroitement surveillée par les services de l'agence de santé de Mayotte (ARS, ministère de la santé). Des analyses de la qualité physico chimique et bactériologique sont pratiquées par l'ARS sur l'ensemble du patrimoine syndicat, tout au long de l'année. La société Sogéa assure de son côté un autocontrôle quotidien de la qualité de l'eau captée et distribuée. L'eau distribuée sur le territoire du syndicat est conforme à la réglementation en vigueur (Code de la santé publique). Dans un souci de préserver la qualité de l'eau brute et de la protéger de toute pollution, le Sieam a entamé depuis 2010 une démarche d'instauration des périmètres de protection sur les captages.

PERFORMANCE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Un réseau de distribution performant est un réseau qui perd peu d'eau. Sur l'île de Mayotte, le rendement des réseaux d'eau potable est en moyenne de 81 %, ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de 75 %. Ceci s'explique par la relative jeunesse des infrastructures de distribution. Un programme de normalisation des canalisations a été engagé en Petite-Terre pour supprimer des fuites trop importantes.



VERS UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU À MAYOTTE

Au commencement était une population qui vivait au jour le jour. Seuls les besoins quotidiens étaient au centre des préoccupations des Mahorais, et le développement économique n'était pas encore entré dans les mœurs. Mais l'accroissement démographique, doublé de la pression migratoire essentiellement depuis Anjouan, autre île de l'Union des Comores, ont multiplié par quatre la population de Mayotte en moins de 30 ans (Insee). Parallèlement, le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (Sieam) a poursuivi sa politique d'extension du réseau d'eau potable, permise par le développement d'infrastructures, deux retenues collinaires, 60 réservoirs, 720 kilomètres de canalisations, 13 forages et 6 usines de production d'eau potable, dont l'usine de dessalement de Petite-Terre.

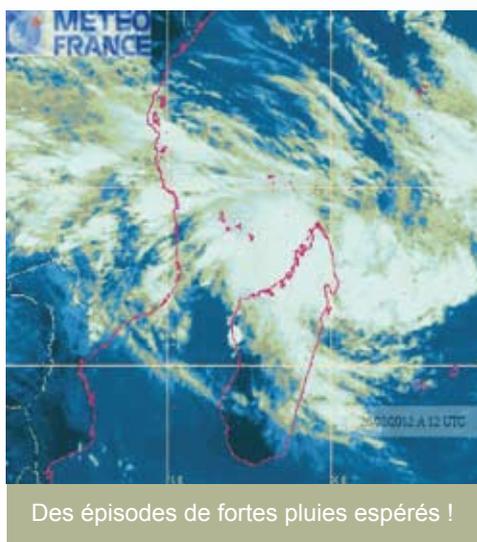
MAIS À LA FIN DE L'ANNÉE 2010, LE SCÉNARIO CATASTROPHE POINTE LE BOUT DE SON NEZ : LES PLUIES QUI AURAIENT DÛ ARROSER L'ÎLE EN DÉCEMBRE FONT TOUJOURS DÉFAUT AU MOIS DE JANVIER 2011

« En nous appuyant sur les données historiques depuis les années 1930, nous avons détecté des anomalies par rapport aux normales de saison », se souvient Anil Akbaraly, DEAL, dont les services de l'équipement sont règlementairement à l'origine du départ de l'alerte, « les mesures d'eaux souterraines permettent de détecter l'assèchement prévisible ». Le préfet est alors alerté et déclenche la Cellule de crise de la SIDPC (Service interministériel de défense et protection civile). Toutes les solutions ont été envisagées, de l'envoi d'un tanker, aux coupures tournantes, en passant par un dessalement supplémentaire ou une fourniture d'eau en bouteille. Finalement les pluies tardives ont fait leur office, et, s'il n'a pas été utile d'appliquer cette batterie de mesures, cette crise a été l'occasion pour les protagonistes du secteur de se remettre en question, de repenser la gestion de l'eau dans une concertation pérenne. Elle fut l'objet des débats des Assises de l'eau qui se tenaient du 27 au 29 juin 2012 à

Mamoudzou (Mayotte), et dont nous retraçons ci-après, le compte rendu.

L'Institut de recherche et de développement (IRD) signale dans une étude publiée en août 2012 que « dans les 100 prochaines années, le réchauffement global (El Niño) pourrait accroître les risques d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, cyclones...) dans le Pacifique Sud, en doublant la fréquence des déplacements de la plus grande bande de précipitations de l'hémisphère sud ».

Aujourd'hui à Mayotte, l'arrêté cadre « sécheresse » est en cours de rédaction afin de définir les seuils d'alerte et de crise, et, si des travaux de liaisons des parties nord et sud de l'île sont en cours d'achèvement pour éviter une pénurie, une action générale est indispensable. Du côté des prévisions de Météo France, « les modèles sont perturbés en raison des changements climatiques en cours, mais nous avons de bonnes tendances sur 3 à 6 mois ». Il faut cependant noter la perte de précipitation de 2 % tous les 10 ans, « chiffre à prendre avec réserve », glisse malgré tout Hervé Gasc.



Des épisodes de fortes pluies espérés !

Si la tendance se confirmait, et outre le fait que les perspectives de consommation sur 20 ans seront données précisément par le Schéma directeur, la situation serait catastrophique face à une insuffisance de stockage de l'eau : « la capacité de production est de 300 000 litres/j alors que les besoins seraient de 600 000 l/j. Il faudrait importer 3 litres d'eau par jour et par personne minimum juste pour les besoins en boisson » indique J. Mazardo pour le SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile). D'autre part, aucun financement spécifique n'est alloué à la gestion d'une situation de crise... Une cellule de communication sera prochainement mise en place afin d'inciter les particuliers à une optimisation de la consommation en eau (éviter les fuites sur les réseaux). Enfin, de futurs arrêtés fixeront les seuils et les responsabilités de chacun : un arrêté cadre sécheresse et un arrêté provisoire de restriction d'utilisation (arrosage, remplissage piscine, nettoyage véhicules, etc). Il sera suivi d'un arrêté de fin de restriction.

OUTRE LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION, LA CONSTRUCTION D'UNE TROISIÈME RETENUE COLLINAIRE APPARAÎT COMME INCONTOURNABLE

Complètement intégrées dans le paysage qu'elles contribuent à mettre en valeur, les retenues collinaires de Combani (1997, et stockage de 1,5 millions de m³) et de Dzoumogné (2000, et stockage de 2 millions de m³) vont donc voir naître leur petite sœur à Orouvéni. « *Elle verra le jour en 2016 alors que les travaux commenceront l'année précédente* » signale Franck Rangognio, BRLI (Maître d'œuvre, spécialisé en aménagement et gestion des eaux). Elle se situera sur la rivière MroOrouvéni, à proximité de l'embouchure de la baie de Tsingoni. En aval du barrage de Combani dont elle récupèrera le trop plein, elle mesurera 30 mètres de haut pour une capacité de stockage de 3 millions de m³. « *Une galerie souterraine de 155 mètres courra sous l'ouvrage* ».

Les investissements indispensables sont donc lancés, alors que la réflexion doit se porter sur leur utilisation et anticiper sur les usages domestiques ou agricoles, et sans doute un jour, industriels, de cet or bleu. Et là, le Sieam se heurte à un problème de taille : l'absence de diagnostic du volume réel disponible sur le territoire. C'est dire l'urgence d'une rédaction d'un Schéma directeur d'eau potable, qui tient là son préambule.

Aujourd'hui, 50 prélèvements sont déclarés et 4 autorisés. Il existe aussi quelques barrages pour les activités agricoles mais les ressources prélevées ne sont pas comptabilisées. Une étude est néanmoins en cours. Il faut rajouter que, la plupart du temps, c'est l'eau produite par la société Sogéa, fermier du Sieam, (donc de l'eau potable) qui est utilisée pour les activités agricoles... Une réflexion sur la réutilisation des eaux usées après traitement fait son chemin.

Une agriculture qui a la particularité de demeurer très artisanale, donc peu consommatrice de pesticides. En l'absence d'industrie lourde sur le territoire, les matières les plus polluantes sont ici les déchets, dont le ramassage non maîtrisé contribue fortement à l'augmentation de la turbidité de l'eau en périodes pluvieuses et à la pollution des eaux de rivière par l'apport de déchets flottants. Il y a donc urgence à protéger les rivières. Une coordination

est à entreprendre avec les organismes de collecte des déchets et les services communaux afin que les protections des rivières et des captages fassent partie intégrante des PLU (Plan locaux d'urbanisme). Ceci doublé de la problématique de l'accroissement démographique (certains habitants s'approprient le lit des rivières) met en exergue un manque de gouvernance. Il faut une bonne définition des compétences entre les acteurs de l'eau (Département, Etat, Sieam, ARS...) et instaurer un suivi organisationnel des compétences !

La prospective en matière de consommation s'ouvre sur deux domaines : le développement endogène, à surveiller, et le secteur touristique. Si la ressource naturelle est à protéger, et le reboisement des collines en fait partie, permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer, il faut parallèlement trouver d'autres solutions, en y associant la population. L'extension du dessalement d'eau de mer est envisagé, quoique toujours d'un traitement très coûteux. Une étude de faisabilité sera lancée prochainement.

Le Schéma Directeur trouve dans cet atelier ses pistes essentielles : l'identification des ressources disponibles, en proposant une simulation à moyen et long terme sur les volets domestiques et non domestiques (agricoles et industrielles) avec des quotas affectés à chaque usage, la désignation des principales sources de pollution des ressources superficielles, notamment dans un volet environnemental et la mise en place d'une gouvernance de l'eau en attendant la création éventuelle d'un Office de l'eau à Mayotte.

CETTE GOUVERNANCE DOIT ABSOLUMENT METTRE EN AVANT LES GESTES QUI PERMETTRONT D'ÉCONOMISER UNE RESSOURCE À PRÉSERVER EN MILIEU INSULAIRE. CAR EN 20 ANS, LE NOMBRE D'ABONNÉS AU RÉSEAU PUBLIC D'EAU POTABLE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 4 À MAYOTTE OÙ IL EST PASSÉ DE 8 000 EN 1992 À 36 000 EN 2011. PARALLÈLEMENT, LA CONSOMMATION PAR HABITANT EST PASSÉE DE 60 À 106 LITRES SUR LA MÊME PÉRIODE (source Sogéa), ET TOUJOURS EN-DEÇÀ DE LA GUYANE (133 LITRES), DE LA MÉTROPOLE (150) OU DE LA RÉUNION (220)

La maintenance du réseau, encore tout jeune à Mayotte, est primordiale alors que les 20 % de pertes signalées correspondent tout de même au volume produit par les différents forages en service. Mais c'est surtout la meilleure connaissance de sa consommation, et donc de sa facture par le ménage mahorais qui sera porteuse de résultats, les plus démunis étant les plus grands consommateurs d'eau. Un suivi de ces usagers devra être mis en place.

La réutilisation des eaux traitées pour les arrosages et les activités agricoles, la mise en service de cartes prépayées du type « Ankiba » d'EDM, sont des pistes de réflexion autant que : la récupération des eaux de pluies ou les toilettes sèches, avec la création d'une structure cofinancée par le Sieam et EDM pour la vente des équipements économes (en eau et en énergie) à des prix accessibles par le plus grand nombre, et la défiscalisation



Les effets de la déforestation: ruissellement des eaux de pluies dans le lagon

ou crédit d'impôt, notamment pour le stockage d'eau pluviale à la parcelle.

Si Sitti Mohamed, de la Sogéa, assure que l'eau distribuée à Mayotte est de bonne qualité, l'ensemble des intervenants s'interrogeaient sur l'adaptabilité de la directive cadre de l'Union Européenne aux réalités de nos pays d'outre-mer tout en reconnaissant que chaque producteur doit ajuster son contrôle à ses besoins. Pour Antoine Montiel, présenté comme un expert d'envergure internationale, « une eau est de bonne qualité si elle est acceptée par toute la population ».

À MAYOTTE, 25 % DE LA POPULATION N'A PAS D'ACCÈS À L'EAU POTABLE CE QUI POSE DES PROBLÈMES D'HYGIÈNE ET NÉCESSITE UNE CAMPAGNE « SANS TABOU » POUR « CHANGER LES HABITUDES ».

« Dès qu'une pollution est détectée, nous sommes à même de distribuer l'eau grâce à nos camions citerne », assure la Sogéa. Pour éviter d'en arriver là, rappelons que le législateur a mis en place des périmètres de protection de la ressource, immédiate où la protection est maximale ou rapprochée avec une réglementation des activités humaines. Des captages ont été définis comme prioritaires par l'État, Bouyouni bas, Méresse, Orovéni bas, Gouloué, et la prise d'eau de l'usine de dessalement. Cette liste a été élargie par le Comité de Pilotage à 23 captages à protéger prioritairement.

Plusieurs problèmes particuliers à Mayotte sont évoqués lors de cette table ronde dédiée à la protection de la ressource. En premier lieu, les défrichages réalisés pour l'agriculture qui entraînent un assèchement des rivières, et pourraient provoquer à terme un engorgement des retenues collinaires (pour la retenue de Dzoumogné en particulier). Autre nuisance, le lavage des linges en rivière, alors que celui des voitures est en voie de disparition.

Nous l'avons évoqué plus haut, l'accroissement de la population implique une évaluation rapide du potentiel en eaux souterraines que le BRGM estime néanmoins à 30 à 50 % de la ressource mobilisable. Le Sieam a d'ailleurs débuté une campagne de 9 nouveaux forages à la fin de l'été afin de renforcer le volume utilisable. Les intervenants dénoncent le phénomène qui découle de cet accroissement démographique : l'urbanisation rapide non contrôlée, sauvage même de la part de populations immigrées, et les difficultés inhérentes de mise en œuvre de la protection des ressources.

Pour y remédier, la protection des captages sera inscrite en 2014 dans les PLU des communes dès la fin des procédures administratives. Cependant, la clé du succès est la présence sur le terrain, qui doit être permanente, en utilisant et en coordonnant les ressources de chaque administration : la DAAF suggère à ce sujet de mettre en place de véritables « ambassadeurs environnementaux », mais il faut aussi associer les associations environnementales, les services de la DEAL (Police de l'Eau) et de l'ONEMA, le Conseil général et les communes, l'ARS, et le Sieam qui, en partenariat avec la société Sogéa, doit également assurer une veille permanente et proactive pour empêcher toute action polluante à proximité des captages.

Parmi tous ces problèmes, certains ne sont pas spécifiques à Mayotte : les intervenants ont pu s'apercevoir qu'ils étaient partagés par ses voisines. Et pourtant... Il n'existe aucune structure dédiée de coopération régionale dans



l'océan Indien sur le thème de l'eau et l'assainissement ! Quelques opérations bipartites naissent ça et là, mais les participants ont souhaité travailler sur différentes pistes, comme : une plateforme commune d'échange (Agora Internet), ou bien une conférence tournante et régulière (tous les 6 mois), le tissage d'un réseau d'acteurs et, de toute manière, la mise en place de rencontres annuelles de l'eau. Un rôle plus structurant du Sieam, dans le cadre de sa politique de coopération régionale, est également évoqué. À quand la tenue d'Assises de l'eau chez nos voisins ?!

Les débats se poursuivaient autour d'une problématique qui avait mis le feu à Mayotte en octobre et novembre 2011 : celle de la Vie chère. Quel est le juste prix que peuvent payer les ménages ? Question d'autant plus cruciale que pour l'instant, la facture n'est pas élevée à Mayotte.

« AUJOURD'HUI LE PRIX MOYEN DE L'EAU À MAYOTTE EST DE 2,50 €/m³. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT, SELON LES ÉTUDES, SERA D'ENVIRON 2,50 €/m³. LE PRIX TOTAL À TERME SERAIT DONC D'ENVIRON 5 €/m³ » INDIQUE **JEAN-PAUL BENEDETTI**, DIRECTEUR DE LA **SOGÉA MAYOTTE**.

Or, deux principes inscrits dans la « Loi sur l'Eau » de 1992 mise à jour en 2006, indiquent que « l'eau paie l'eau »,

c'est-à-dire que les investissements réalisés doivent être payés par l'utilisateur et le « pollueur est le payeur ». Ce qui pour le premier point, est loin d'être le cas...

Facteur aggravant, les investissements en assainissement et eau potable (depuis que celle-ci est redevenue une urgence) sont aujourd'hui subventionnés à 100 %. Or, au niveau national, sur lequel Mayotte devra s'aligner, les subventions publiques peuvent atteindre au maximum 80 % (État, Agence de l'eau, ONEMA, Office de l'eau...)... Le Sieam va donc devoir trouver des ressources nouvelles en répercutant sur les consommateurs la part à payer (20 % à priori) et sous forme d'emprunt, afin de lisser les remboursements. Autre piste : la défiscalisation des investissements permettrait au Sieam de s'y retrouver et d'impacter à la baisse sur les prix de l'eau.

ENCADRÉ

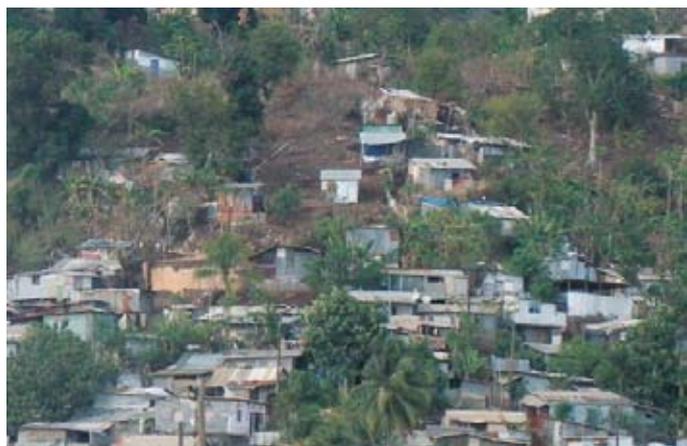
« ATTENTION ! » PRÉVIENT AUDE STURMA, DOCTORANTE EN SOCIO-ANTHROPOLOGIE, « LA PART ALLOUÉE À LA FACTURE D'EAU POTABLE EST EN MOYENNE DE 17 % DES REVENUS À MAYOTTE, ALORS QUE LE GRENELLE A DÉFINI LA « SUPPORTABILITÉ » AUTOUR DE 3 À 5 % . ELLE SUGGÉRerait UNE BAISSÉ DU PRIX DE L'EAU DANS LA TRANCHE DE PLUS FAIBLE CONSOMMATION (MOINS DE 30 m³) POUR RENDRE L'EAU ACCESSIBLE À TOUS. MAIS POUR FLORENT MITAULT, ADJOINT DU CHEF DE SERVICE À LA DEAL, LES FAMILLES À TRÈS FAIBLES REVENUS SONT ÉGALEMENT LES PLUS GRANDES CONSOMMATRICES D'EAU, PARCE QUE PLUS NOMBREUSES, DONC ENREGISTRÉES DANS UNE TRANCHE SUPÉRIEURE. ALORS QUE JEAN-PAUL BENEDETTI RAPPELAIT UNE SPÉCIFICITÉ DE MAYOTTE : « TROIS FAMILLES SONT SOUVENT BRANCHÉES SUR LE MÊME COMPTEUR, CE QUI LES FAIT PASSER DANS LA TRANCHE HAUTE (SUPÉRIEURE À 70 m³)... ALORS QUE LES FRAIS DE LA POSE D'UN COMPTEUR INDIVIDUEL SERAIENT RAPIDEMENT AMORTIS ». IL AJOUTAIT QU'UN SALARIÉ FAIT VIVRE À MAYOTTE 5 PERSONNES EN MOYENNE.



IL MANQUE SUR L'ÎLE UNE POLITIQUE SOCIALE POUR LES CAS LES PLUS DÉMUNIS

Il faudrait pouvoir inciter à la construction de branchements pour réduire le coût de la facture d'eau et mettre en place une tarification adaptée aux usagers qui permettrait d'alimenter les fonds sociaux (aujourd'hui compétence du Conseil général de Mayotte), alors que Florent Mitault remarquait que beaucoup de foyers avaient malgré tous les moyens de posséder un téléphone portable. « *Nous avons trop tendance à être assistés !* » c'est Serge Bafau, président du Comité de Bassin de la Guyane qui parle ainsi au nom de son île, « *alors qu'en payant ne serait-ce qu'un seul centime, on a l'impression d'avoir participé à l'effort commun* ».

Limitier le poids de la facture passe aussi par la recherche d'autres solutions qui devront être envisagées afin de trouver de nouvelles recettes nécessaires pour financer les travaux conséquents que le Sieam devra assumer, dont la production d'énergie (après revente) à partir des ouvrages affectés au service d'eau potable (retenues collinaires, usine de dessalement, ouvrages de stockage...).



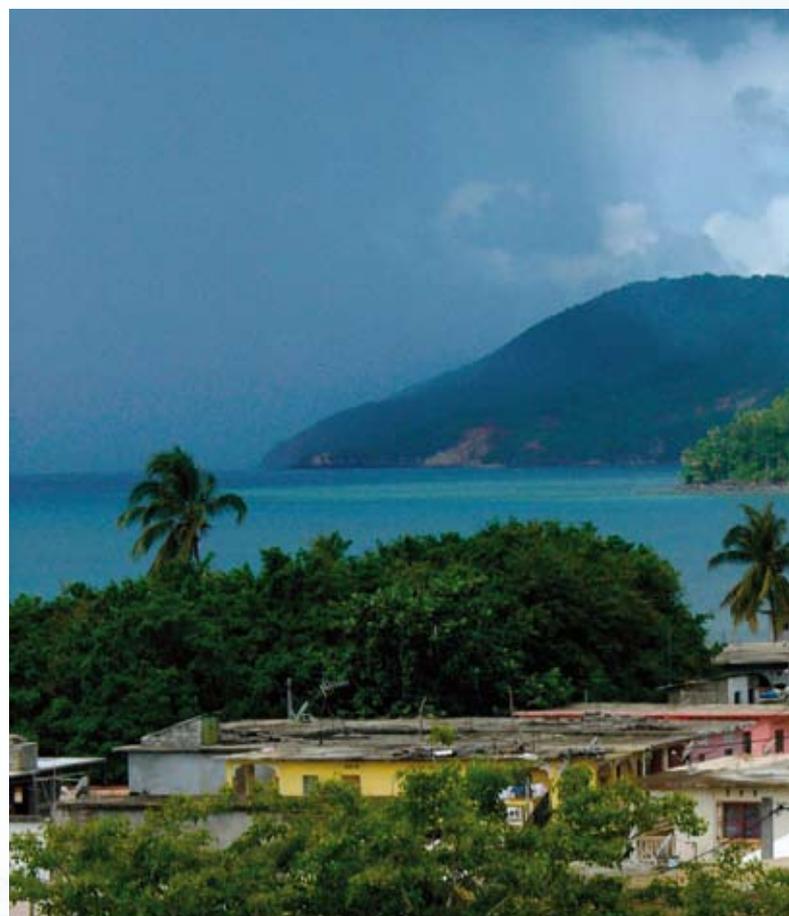
Ces bidonvilles posent le problème de l'accessibilité à l'eau pour tous en réponse aux objectifs affichés du Millénaire.

DANS UN CONTEXTE DE PRIX ÉLEVÉS DU PÉTROLE, ACTUEL ET À VENIR, IL FAUT SE PENCHER SUR LES ÉNERGIES ALTERNATIVES. UN TOUR D'HORIZON A DÉJÀ ÉTÉ FAIT À MAYOTTE, ET IL S'AVÈRE QUE SI LES ÉNERGIES MARÉMOTRICE, HYDROLIENNE, DE LA HOULE, OU THERMIQUE DES MERS NE SONT PAS EXPLOITABLES, LES ÉNERGIES HYDRAULIQUES TERRESTRES (RIVIÈRES ET RETENUES, ET CANALISATIONS D'EAU) DEVRAIENT ÊTRE PLUS INTÉRESSANTES À RAISON DE NOMBREUSES UNITÉS DE PETITE PUISSANCE AVEC DES RÉSERVOIRS DE QUELQUES CENTAINES DE M³.

Alors qu'EDM souligne qu'a priori le potentiel le plus adapté pour l'île serait la biomasse et le biogaz, Hervé Majastre, Université Bretagne sud, pense que l'éolien a du potentiel à Mayotte. La mise en place d'un anémomètre sur le réservoir de Chirongui pour mesurer la vitesse du vent serait intéressante.

Le Schéma Directeur du Sieam devra donc prendre en compte les actions à mettre en œuvre visant d'une part, à diminuer les consommations énergétiques des ouvrages à venir (pompes de refoulement par exemple), et d'autre part, à promouvoir des nouveaux dispositifs producteurs d'énergie (micro-hydro-électricité) quand cela s'avèrera possible. Le Schéma Directeur doit envisager la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer (en solution de secours) dont la consommation électrique soit la plus faible possible et qui puisse être alimentée en énergie « de compensation » telles que la géothermie, l'énergie thermique des mers, la désalinisation... ou tout autre type d'énergie.

TOUS LES PROBLÈMES QUE NOUS AVONS ÉVOQUÉS AU FIL DE CES PAGES AINSI QUE LES ACTIONS À MENER POUR Y REMÉDIER RESTERONT INEFFICACES SI ON NE LES APPRÉHENDÉ PAS SOUS LE PRISME DE LA CULTURE MAHORAISE. CAR MAYOTTE EST AFRICAINE ET MALGACHE PAR SON PEUPLEMENT ET SES LANGUES, CRÉOLE PAR SON ÉCONOMIE COLONIALE, FRANÇAISE PAR CHOIX, MUSULMANE À 95 %...



Une relation à l'eau dictée par le Coran.

Et de la société mahoraise, Salim Mouhoutar, ingénieur sanitaire à l'ARS, en parle avec passion : « *le Mahorais tient sa perception de l'eau de 63 versets du Coran, orientés vers la santé et la survie, et qui dictent la conduite pour les actes de la vie quotidienne : les ablutions (wudhu), les bains de purification après chaque rapport sexuel (jana-ba), la fin des règles (hidhu), après l'accouchement (nifassi), après chaque passage aux toilettes (utsaba)* ». Il décrit dans le temps deux démarches sociétales : « *la pro active tout d'abord, avant 1976, où les habitants vont chercher l'eau pour les usages vitaux* ». La société mahoraise était installée, et l'est souvent encore, dans un temps circulaire, étrangère à l'idée de progrès linéaire, et dans un espace imposé qu'il n'était pas question de maîtriser ou même d'aménager. La ressource appartenait à la communauté villageoise. Personne n'était ni prioritaire ni propriétaire ».

« LES NOMS DE CERTAINS VILLAGES ET LE POSITIONNEMENT DES VILLAGES LE LONG DES COURS D'EAU, TÉMOIGNENT DU SOUCI MAJEUR DES MAHORAI VIS-À-VIS DE L'ACCÈS À L'EAU :

MAJICAVO (IL N'Y A PAS D'EAU)

HAMOURO (À LA RIVIÈRE)

TSARARANO (EAU PROPRE)

MRONABÉJA (LA RIVIÈRE DE MONSIEUR BÉJA) ».

Puis, après 1976 et le début de la dépendance à l'administration française, vint l'heure de la démarche réceptive « *qui consiste à faire venir l'eau dans le foyer, et qui apporte ainsi aux Mahorais une vision progressive du développement, un changement dans les équilibres sociaux et les rapports avec l'espace naturel* ».

La réutilisation des eaux usées n'est pas souhaitable, voire interdite selon l'islam (haram) toujours selon un principe de propreté. Il a fallu une décision (fatwa) spéciale du conseil des érudits musulmans d'Arabie Saoudite en 1978, autorisant le traitement des eaux usées. Plus que l'offre de soins, c'est l'amélioration des facteurs liés à l'environnement et au comportement des individus qui seront vecteurs d'amélioration de la santé de la population mahoraise, selon Salim Mouhoutar.

Une conclusion qui donne un fil rouge au Schéma Directeur qui devra être assez précis pour cerner les problématiques évoquées, assez suivi pour ne décevoir personne et ancrer Mayotte dans une gestion organisée des ressources en eau. Le Sieam, acteur essentiel de cette politique, devra, notamment à travers ses élus, construire cette gestion avec rigueur et détermination.



ACTIONS QUI DEVRONT ÊTRE DÉVELOPPÉES DANS LE SCHÉMA DIRECTEUR DU SIEAM

EAU ET ÉNERGIE

1. Identifier les solutions existantes et à développer qui permettraient au Sieam de pouvoir produire de l'énergie à partir de ses ouvrages.
2. Intégrer un volet « environnemental » et prendre en compte les actions à mettre en œuvre visant d'une part, à diminuer les consommations énergétiques des ouvrages à venir (pompes de refoulement par exemple) et d'autre part, à promouvoir des nouveaux dispositifs producteurs d'énergie (micro-hydro-électricité) quand cela s'avère possible.
3. envisager la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer (en solution de secours) dont la consommation électrique soit la plus faible possible et qui puisse être alimentée en énergie « de compensation » telles que la géothermie, l'énergie thermique des mers, la des-salinisation... ou tout autre type d'énergie.

PRIX SOCIAL DE L'EAU

1. Intégrer les résultats issus de l'étude sociologique menée par Aude Sturma dans le volet « tarification du service ».
2. Identifier le coût pouvant être supporté par les ménages mahorais, à moyen et long terme en fonction de l'avancement des travaux préconisés et hiérarchisés (sans et avec la part « assainissement »).
3. permettre de mettre en œuvre, au besoin, une nouvelle « tarification sociale » adaptée aux contextes et enjeux.
4. proposer l'étude de défiscalisation des investissements pour baisser le prix de l'eau.

ÉCONOMIES D'EAU

1. Identifier les actions possibles de mise en œuvre de nouvelles dispositions.
2. Identifier les acteurs, publics et privés, capables de mettre en œuvre les principales actions listées, en fonction de leur efficacité, ainsi que les dispositions financières pouvant être appliquées (en référence à d'autres territoires et aux réglementations).
3. Prendre en compte les économies d'eau pouvant ainsi être réalisées dans un délai à convenir.





PARTAGE DE LA RESSOURCE

1. Identifier les ressources disponibles (selon données fournies), identifier les acteurs disposant de ces données et faire des simulations sur les ressources disponibles à moyen et long terme (en fonction des connaissances acquises).

2. Identifier les principales sources de pollution des ressources superficielles et prendre en compte l'évolution de la réglementation en matière de déchets et de mise en œuvre de la collecte (signalement des « points noirs » pouvant avoir un impact sur la qualité de la ressource et des actions menées ou moyens associés).

3. Intégrer un volet « environnemental » et prendre en compte les secteurs sensibles du territoire qui pourraient avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau (agriculture, urbanisme, déforestation...).

4. proposer la mise en œuvre d'une « gouvernance de l'eau », partagée et consensuelle, en attente de la création, éventuelle d'un Office de l'Eau à Mayotte. Dans la négative, les missions des différents acteurs de l'eau devront être précisées afin que les objectifs du Sdage soient atteints (en liaison étroite avec le Comité de Bassin).

5. Identifier les évolutions des consommations non domestiques (agricoles et industrielles), à court, moyen et long terme, et apprécier l'évolution des quotas affectés (partage) à chaque usage en fonction de l'évolution des ressources disponibles et des nouvelles ressources.



LE SCHÉMA DIRECTEUR

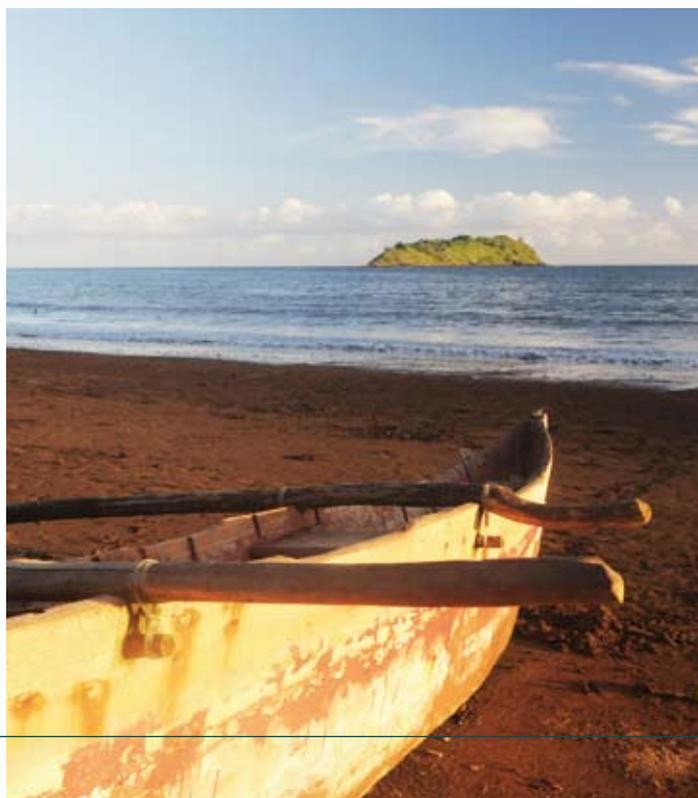
1. Doit intégrer un volet « social ».

2. Doit identifier les attentes des ménages mahorais en matière de besoins en eau potable (quels usages, à quel prix,...) et les faire adhérer aux projets.

3. Doit prendre en compte l'accès à l'eau pour les populations en situation de précarité (programme de bornes fontaines par exemple).

4. Doit prendre en compte les réflexions menées par EDM (en cours ou prévues) concernant les services aux abonnés du service d'électricité (enquête sociale, communication, « bons gestes »...)

5. doit intégrer un volet « énergie »





MÉDIAS & REVUE DE PRESSE



Le **Siem** organise les
2^{èmes} Assises de l'Eau et de l'Assainissement
 Le 27, 28 et 29 Juin 2012

Situation de crise, et si l'eau venait à manquer ?

La qualité de l'eau?

Coopération Régionale

L'insularité!

+ D'INFOS
 02 69 62 84 14
 siem@siem.fr

Parlons-en... Ensemble!

MALANGO
 MAYOTTE
 Environnement / ressources

Quand l'eau doit payer les futurs investissements

Arnette Lafont

« L'eau pure l'eau », est un des principes de la politique nationale de l'eau, c'est à dire que les investissements réalisés doivent être payés par la facture des usagers. Mais cela va-t-il devenir de plus en plus chère...

Plusieurs pas investissements ont été réalisés.

Difficile de comparer les prix de l'eau en France. La gestion de l'eau étant une compétence communale, sur certains territoires, les syndicats se sont multipliés, faisant varier le prix de la ressource d'un septième de 1 à 3 centimes d'été le litre par exemple en Guyane (2,20 euros environ) et en Alsace en métropole (1 à 4 euros le m³). A Mayotte, il est pour l'instant de 2,30 euros, mais l'Etat a eu l'ambition de créer une intercommunalité autour de la gestion de l'eau, la région a été désignée et assignée à Jean-Paul Bonaldi, directeur de la Région Mayotte. « Surtout, ne parlez pas de cette eau ! », s'exclame Arnette Lafont, président du Syndicat de l'Eau et du Canal de l'île de la Grande-Terre, expliquant que les usagers d'une localisation sont une autre commune que celle du syndicat gestionnaire pour être facturés sur un simple usager en Guadeloupe et en région (2 à 3 euros de gestion de l'eau).

Quant à la facture d'eau, elle n'est pas simple à comprendre. Si délégué (c'est-à-dire des usages, taxes) et la facture d'énergie se partage la ressource (10% pour le premier et 60% pour le second) sur trois tranches de consommation, la taxe sur la consommation d'eau (TCE) de 2 petits points, peut, quelques intercommunes, via le Syndicat de gestion de l'eau de la Région de l'Agro-Industrie, de l'Alimentation et de la Forêt (SIAAF), permettre au moins de la faire évoluer au moment d'un dossier d'investissement.

Si la Région annonce un bon taux de recouvrement en matière d'eau potable, « la part allouée à la facture d'eau potable est en moyenne de 17% des revenus à Mayotte, alors que la Guinée se situe à 3 à 2% », rappelle Arnette Lafont, directeur de l'Agence régionale de l'eau, qui souligne que la facture de l'eau dans le secteur de la santé publique est la plus élevée (environ 30%) pour rendre l'eau accessible à tous. Mais pour l'Agence Malangi, les familles à très faible revenu sont également les plus grandes consommatrices d'eau, parce qu'elles n'ont pas de puits, alors que Jean-Paul Bonaldi rappelle que la spécificité de Mayotte : « trois familles sont souvent installées sur la même parcelle, ce qui fait que la facture est plus élevée que dans les autres îles de la zone ». « Le fait d'avoir un compteur individuel permettrait de mieux répartir les coûts », dit-il.

Mars 2012 - #111 - page 4

Le Siem a 20 ans

Le Siem a 20 ans. C'est une occasion de faire un bilan de son action et de réfléchir à son avenir. Le Siem a été créé en 1992 pour promouvoir la coopération régionale en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement. Ces 20 ans ont été marqués par de nombreuses réalisations et des défis à relever. Le Siem continue de travailler pour améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement à Mayotte.

MALANGO ACTUALITE
 LE QUOTIDIEN DES ÎLES DE L'OCEAN INDIEN # 509

Le prix de l'eau vecteur d'une implosion sociale

Le prix de l'eau est devenu un enjeu majeur pour les populations des îles de l'océan indien. La hausse des tarifs a entraîné une dégradation de la qualité de l'eau et a provoqué une implosion sociale dans certaines zones.

Assises de l'eau : ouverture autour du risque de pénurie d'eau

Les assises de l'eau ont ouvert leurs travaux autour du thème de la pénurie d'eau. Les participants ont discuté des causes de la pénurie et des solutions possibles.

Les petits états insulaires, "premières victimes d'un modèle de consommation non durable"

Les petits états insulaires sont les premières victimes d'un modèle de consommation non durable. Le manque d'eau et de ressources naturelles est une menace pour leur développement.

42 clandestins retrouvés morts en Tanzanie

42 clandestins ont été retrouvés morts en Tanzanie. Les autorités ont découvert les corps dans une zone désertique.

Arrêt d'un groupe de clandestins à Arjuwan

Un groupe de clandestins a été arrêté à Arjuwan. Les autorités ont saisi des documents et des objets appartenant aux migrants.

Plus de 2000 personnes évacuées à Arjuwan

Plus de 2000 personnes ont été évacuées à Arjuwan. Les autorités ont dû intervenir en raison de conditions météorologiques défavorables.

MAYOTTE Environnement

Gestion et prix de l'eau à Mayotte : 2 thèmes des Assises de l'Eau

Arnette Lafont

L'eau aura ses propres Assises du 27 au 29 juin à Mamoudzou. Une gestion insulaire de l'eau qui nécessite de se poser les bonnes questions et d'adapter une stratégie conforme à l'évolution de sa population et de sa région : les présentations seront suivies de débats où chaque habitant pourra donner son avis.

Malheureusement, la facture de l'eau est devenue un enjeu majeur pour les populations des îles de l'océan indien. La hausse des tarifs a entraîné une dégradation de la qualité de l'eau et a provoqué une implosion sociale dans certaines zones.

Le risque de pénurie, frôlé l'année dernière, nécessite de trouver des solutions pour économiser l'eau : toilettes sèches, responsabilisation de l'usager sont des pistes données au cours des débats du premier atelier du matin.

MALANGO ACTUALITE
 MAYOTTE Environnement

A Mayotte, on n'a pas assez d'eau, mais on a des idées...

Arnette Lafont

Le risque de pénurie, frôlé l'année dernière, nécessite de trouver des solutions pour économiser l'eau : toilettes sèches, responsabilisation de l'usager sont des pistes données au cours des débats du premier atelier du matin.

Débats autour de Franck Rangipio

Société

Les secondes assises de l'eau ouvertes

Le Syndicat intercommunal de Mayotte (Siem) a ouvert, mercredi, les secondes Assises de l'eau

avec en perspective l'élaboration du schéma directeur de l'eau. Plusieurs thèmes sont abordés tels que la disponibilité des ressources et la qualité de l'eau.

La saison des pluies de 2010-2011 a vait révélé la possibilité d'une crise en cas de sécheresse prolongée. La préfecture avait dû demander, en janvier 2011, de mettre en place des restrictions de la consommation du précieux liquide, notamment pour les usages de loisir (golf, piscines...).

Le scénario d'une saison des pluies catastrophiques est donc sérieusement étudié.

En effet, Mayotte ne manque théoriquement pas d'eau car les précipitations sont très abondantes en saison des pluies. Cependant, les pertes précipitent le précieux liquide dans le lagon. Cependant, la construction de retenues collinaires est nécessaire pour stocker les réserves d'eau en prévision de la saison sèche.

Visuels : © Agence Com'Koi

Bonjour,

Je suis bien arrivé aux Comores. Je vous adresse mes vives remerciements pour avoir facilité ma participation à ces Assises. Mes remerciements vont à l'endroit de tout le personnel du Sieam et des autorités de Mayotte pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Je confirme que la qualité de l'organisation et le niveau des interventions étaient à la hauteur de nos attentes.

Merci et bonne journée.

Said Mohamed Nassur
Directeur de l'Eau et de l'Énergie
de l'Union des Comores

Bonjour,

Nous sommes bien arrivés à Madagascar et tenons beaucoup à vous remercier pour votre accueil très chaleureux et l'organisation très réussie de ces Assises sur l'eau et l'assainissement qui nous ont permis non seulement de découvrir votre beau pays mais également d'acquiescer, de partager et d'échanger les expériences sur ce secteur et surtout de rencontrer les différents acteurs des îles de l'océan Indien et des autres pays.

Nous espérons vivement la concrétisation rapide de notre coopération régionale.

Bien cordialement,

Léa Rasolofoson-Rajaonah
Responsable Animation Réseaux
de Réseau Ran'Eau à Tananarive

REMERCIEMENTS

Monsieur,

Au nom du conseil d'administration de l'UCEA, au nom de tous les comités de gestion de l'eau d'Anjouan et en mon nom personnel, je tiens tout d'abord à vous présenter nos vives félicitations pour l'éclatante réussite des Assises marquant le 20^{ème} anniversaire du Sieam. À travers vous, nous exprimons ici nos profonds remerciements à tous nos collègues élus, et à tous les différents services du Sieam pour l'accueil plus que chaleureux qu'ils nous ont réservé, plus particulièrement leur disponibilité permanente à s'occuper de nous durant notre merveilleux séjour à Mayotte.

Monsieur le président, le Sieam a fait un parcours glorieux au service des usagers de l'eau de Mayotte même si vous avez la prétention de mieux faire encore. Ce parcours représente pour nous la vitrine de la problématique de l'eau au niveau de la région. À contexte similaire, solution égale. Par là, j'assimile les problèmes rencontrés à Mayotte à ce qui se passe à Anjouan, à Mohéli et en Grande Comore. Sachez Monsieur le président que :

- Quand Météo-France annonce les bulletins météorologiques à Mayotte ;
- quand le Sieam s'alarme contre le gaspillage de l'eau à Mayotte ;
- quand la Préfecture rend publics les arrêtés appelant à la vigilance fortes pluies ou cyclones ;
- quand vous prenez des mesures pour la protection de la forêt, etc.,

tous ces messages arrivent aux oreilles attentives de la population comorienne. Réunir les acteurs de l'eau de la région pour échanger sur les expériences en matière de gestion et de préservation de la ressource en eau dans la région s'est avéré jusqu'ici nécessaire. L'initiative du Sieam est donc salutaire car elle va permettre de constituer un ensemble régional des acteurs du service de l'eau, pour faire face à la problématique de l'eau dans la région de l'océan Indien. Encore une fois je vous dis merci.

Omar Houmadi, Président de l'Union des Comités de l'Eau d'Anjouan

Plus de 150 personnes ont assisté aux Assises de l'eau et de l'assainissement, qui ont connu un vif succès. Le Sieam tient tout particulièrement à remercier les personnes suivantes pour leur contribution à la réussite des Assises :

Laurence Gourcy (Brgm), Nadine Astarie (ARS), Anil Akbaraly (DEAL), Aurélien Blondeau (société Artélia), Jean Carre (Hydrogéologue agréé), Aude Sturma (Doctorante), Amélius Hernandez (Siaeag), Serge Bafau (Comité de Bassin de Guyane), Ibrahim Boinahery (Association des Maires de Mayotte), Antoine Montiel (Docteur es-science ville de Paris), Marie-Hélène Lecenne (ARS), Alain Bruandet (Sogéa), Sitti Mohamed (Sogéa), Elisabeth Berleque (DEAL), Hervé Majastre (Professeur), Nicolas Lejosne (AFD Mayotte), Valérie Sellier (Sidpc), Hervé Gasc (Météo France), Roland Dudek (société Safège), M. Rakotondrainibe (Madagascar), Thimothée Jaouen (Brgm), Gilbert Sam-Yin-Yang (Office de l'Eau de la Réunion), Franck Rangognio (société BRL ingénierie), Anne-Constance Onghema (société ACO insidens), Marc Danjon (Céva), Dominique Duche (Céva), Thomas Lejeune (Service Public 2000), Jean-Paul Benedetti (Sogéa), Mohamed Attoumani (1^{er} président du Sieam), Salim Mouhoutar (ARS), Cécile Perron (Parc Naturel Marin).

Remerciements également à :

Thomas Degos, Préfet de Mayotte, Philippe Laycuras, SGAER de la Préfecture de Mayotte, Abdourahamane Soilihi, Sénateur Maire de Mayotte, Ibrahim Boinahery, Président du Comité de Bassin, pour leur présence aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Assises. La Ville de Mamoudzou et le Conseil général de Mayotte pour la mise à disposition des salles. Merci aux entreprises qui ont participé à la bonne organisation des Assises : le Moana, le Rond-Point, le Gîte du Mont Combani, le Trévani, les traiteurs, Bacari et Alamandas Boat.

